



Acte d'engagement Marché de fournitures et de services

Marché à procédure adaptée passé
dans le cadre des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

I – IDENTIFIANTS

A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

VILLE DE BRIEC

Mairie – Rue du Général de Gaulle

29510 BRIEC

Tél : 02 98 57 93 11

Fax : 02 98 57 98 20

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de Briec

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics : Monsieur le Maire de Briec

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Receveur Municipal

B - Candidat – le titulaire :

Nom prénom, qualité :

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société

Adresse du siège social :

Téléphone :

Immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E.

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

Ou au répertoire des métiers :

II – DETAILS DU MARCHÉ

A - Objet du marché :

Réalisation de la brochure de saison du centre culturel Arthémuse

Les prestations comprennent :

Lot 1 : Conception graphique

Lot 2 : Impression

B - Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin de l'exécution et de la livraison des prestations (cf. calendrier figurant dans le CCP).

Il est renouvelable par reconduction expresse 2 fois, sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans, selon les modalités figurant au sein du règlement de la consultation.

C - Documents contractuels

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous :

- le présent document valant acte d'engagement (et son offre financière détaillée) et le cahier des clauses particulières (CCP) faisant partie du dossier de consultation des entreprises, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi;

D – Délais de livraison

Le candidat s'engage à respecter les délais de livraison figurant au CCP.

E – Prix

Le présent marché est un marché à procédure adaptée conclu à prix global et forfaitaire. Le montant du marché tel qu'il ressort de la décomposition du prix global et forfaitaire est le suivant (forfait annuel) :

Lot 1 : Conception graphique :

- montant hors T.V.A.euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
(..... euros) (en lettres)

Lot 2 : Impression :

- montant hors T.V.A.euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
(..... euros) (en lettres)

F – Nature des prix

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Les prix sont fermes la première année.

Une révision pourra intervenir chaque année, à la date anniversaire du marché.

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour la révision des prestations faisant l'objet du marché est : l'évolution du SMIC. Il est publié au Journal Officiel et à l'INSEE.

Le coefficient de révision Cn applicable pour le calcul du prix est donné par la formule :

$$C_n = I_n / I_0$$

Avec : I₀ = Valeur de l'index du mois d'établissement des prix ;

I_n = Valeur de l'index du mois de réalisation des prestations.

G – Paiement

La Ville de Briec se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

(Si paiement sur un seul compte)

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
- Etablissement détenteur du compte :
- Adresse :
-

(Si paiement sur plusieurs comptes)

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
- Etablissement détenteur du compte :
- Adresse :

Les paiements seront effectués en EUROS.

Origine des fournitures : (rayer les mentions inutiles)

- Pays de la CE, France comprise ;
- Pays signataires de l'accord AGETAC, CE exclue (Canada, Etats-Unis, Hong-Kong, Israël, Japon, Norvège, Singapour, Suisse) ;
- Autre :

III – DECLARATIONS, ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles 44 et 46 du Code des marchés Publics,

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France)

- que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert présente dans mon établissement, n'a pas fait, l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (ou règle équivalente pour les candidats non établis en France).

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du code du travail (ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France).

SIGNATURE

A _____, le _____ A _____, le _____

Le candidat

Le pouvoir adjudicateur

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé"

Signature(s) du (des) prestataire(s) et cachet(s)

IV – NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A _____, Le _____

V - MODE D'EMPLOI

En cas de sous-traitance, compléter la formule du cadre IV par les mots « ...en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à _____ € et devant être exécutées par (Nom du titulaire ou du sous-traitant, chacun recevant une photocopie comportant la formule d'exemplaire unique avec cantonnement à sa part) »